

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 1^{er} décembre 2025.

Adoption of the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of December 1, 2025.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 29 septembre 2025 à 19 h.

Approval of the minutes of the regular sitting of the council held on September 29, 2025, at 7 p.m.

10.05 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765021

Adoption du calendrier établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

Adoption of the schedule, fixing the date and opening time of the regular sittings of the Borough Council for the year 2026.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1259916007

Octroi du contrat 25-21163, lot 11, pour les services d'excavation pneumatique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028

Grant of contract number 25-21163, lot 11, for pneumatic excavation services in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a period of three years, from January 1, 2026, to December 31, 2028.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1259916008

Renouvellement du contrat accordé à Sodem inc. pour des services techniques pour deux piscines de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest et Versailles), incluant l'ouverture, la fermeture et le contrôle de la qualité de l'eau, pour la période estivale 2026.

Renewal of the contract granted to Sodem inc. for technical services for two swimming pools in the Borough of Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest and Versailles), including opening, closing and water quality control, for the 2026 summer period.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936028

Approbation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Lalande.

Approval of the submission of an application for financial assistance under the Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) of the ministère des Transports et de la Mobilité durable as part of the boulevard Lalande redevelopment project.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1258388009

Reddition financière pour la période du 23 août au 24 octobre 2025 et liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit et autres imputations directes pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2025

Financial statement covering the period from August 23, 2025, to October 24, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards and other direct debits for the period from July 1, 2025, to August 31, 2025.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453008

Ordonnance numéro OCA25 29 0XX, en vertu des articles 228.1 et 228.2 du Règlement de zonage CA29-0040, d'exempter le propriétaire du lot 1 388 650 de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement extérieures moyennant une contribution de 4 000 \$ au fonds de compensation, dans le cadre de la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial (h3) situé au 10 500, boulevard Gouin Ouest.

Ordinance number OCA25 29 0XX, pursuant to sections 228.1 and 228.2 of Zoning By-law CA29-0040, to exempt the owner of lot 1 388 650 from the obligation to provide two (2) outdoor parking spaces in exchange for a contribution of \$4,000 to the compensation fund, as part of the construction of a multifamily residential building (h3) located at 10 500, boulevard Gouin Ouest.

40.02 Règlement – Adoption de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256781002

Adoption du Règlement CA29 0151 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026.

Adoption of By-law CA29 0151 regarding the tax on services for the fiscal year 2026.

40.03 Règlement - Adoption de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765019

Adoption du Règlement CA29 0152 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026 et remplaçant le Règlement CA29 0145.

Adoption of By-law CA29 0152 on the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2026 and amending By-law CA29 0145.

40.04 Règlement – Emprunt – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1250207003

Avis de motion du Règlement CA29 0155 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion of By-law CA29 0155 will be presented authorizing the borrowing of \$2,000,000 for work related to the municipal buildings and the acquisition of office furniture and computer equipment for the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

40.05 Urbanisme - Opération cadastrale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453007

Compensation monétaire de 24 964,27 \$ pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, concernant la demande de permis de lotissement numéro 3003454858, visant à morceler le lot 4 105 568 du cadastre du Québec situé au 9 454, boulevard Gouin Ouest et ce, en vertu de l'article 3 du Règlement 17-055 de la Ville de Montréal.

Monetary compensation of \$24,964.27 for the establishment, maintenance, and improvement of parks, playgrounds, and the preservation of natural spaces within the Borough, regarding subdivision permit application number 3003454858, to subdivide lot 4 105 568 of the Quebec cadastre located at 9 454, boulevard Gouin Ouest, pursuant to section 3 of By-law 17-055 of the Ville de Montréal.

50 – Ressources humaines

50.01 Prêt d'employé

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050013

Acceptation de l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique.

Acceptance of the Borough of Lachine's offer for a period of one year (from January 1 to December 31, 2026), in accordance with Section 85.1 of the Charter of Ville de Montréal, Québec's metropolis, for the half-time loan of service of an economic development resource.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Conseil d'arrondissement - 1253050014

Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme et d'un membre suppléant en remplacement du président du Comité en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier.

Appointment of the president of the Urban Planning Advisory Committee and of an acting member to replace the president of the Committee in the event of his absence or his inability to act.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765020

Nomination du maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 2 décembre 2025 au 1^{er} juin 2026 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Appointment of the Acting Mayor of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the period from December 2, 2025, to June 1, 2026, inclusive, in accordance with the Charter of Ville de Montréal, metropolis of Québec, Section 20.2.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1258707018

Dépôt des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 octobre et 12 novembre 2025.

Tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meetings held on October 8, 2025, and November 12, 2025.

60.02 Dépôt

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765022

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, madame Louise Leroux et monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Filing of the declarations of pecuniary interests of the Borough of Pierrefonds-Roxboro councillors, Mrs. Louise Leroux and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, in accordance with the Act respecting elections and referendums in municipalities.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Levée de la séance.

Adjournment of the sitting.

IDENTIFICATION

Dossier # :1256765021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026 qui se tiendront à la mairie d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil d'arrondissement de fixer les dates des séances du conseil par résolution. Cet article précise également que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles. Selon l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement doit tenir au moins dix (10) séances ordinaires par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 29 0313 - Adopter le calendrier établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 qui se tiendront à la mairie d'arrondissement et au Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest pendant la durée des travaux dans la salle du conseil - GDD # 1256765019

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver, tel que soumis, le calendrier suivant établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026 :

- Lundi 12 janvier 2026 19 h
- Lundi 2 février 2026 19 h
- Lundi 9 mars 2026 19 h
- Lundi 13 avril 2026 19 h
- Lundi 4 mai 2026 19 h
- Lundi 1er juin 2026 19 h
- Lundi 3 août 2026 19 h
- Lundi 14 septembre 2026 19 h
- Lundi 5 octobre 2026 19 h
- Lundi 2 novembre 2026 19 h
- Lundi 7 décembre 2026 19 h

Le projet de calendrier se trouve en pièce jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026 fera l'objet d'un avis public conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et ville*. Cet avis sera publié en décembre 2025 sur le site Internet de l'arrondissement. La tenue des séances fait l'objet des rappels sur les babillards électroniques et réseaux de communication de l'arrondissement au cours des jours précédents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1259916007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9083-0126 Québec Inc. (Creusage R.L.) pour les services d'excavation pneumatique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 266 282,10 \$ taxes incluses, d'une durée de trois (3) ans (1er janvier 2026 au 31 décembre 2028), à même le budget de fonctionnement – Appel d'offres public 25-21163, lot 11 (1 soumissionnaire conforme).

CONTENU**CONTEXTE**

À travers ses activités liées aux réseaux d'aqueduc, la division de la voirie est régulièrement appelée à réparer ou remplacer les branchements d'eau des citoyens de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces interventions nécessitent des travaux d'excavation qui peuvent s'avérer complexes en raison de la présence d'infrastructures et de réseaux souterrains appartenant à divers services publics (électricité, gaz, télécommunications, etc.). Afin d'exécuter ces travaux rapidement et efficacement, l'arrondissement, qui ne dispose pas d'appareils et d'équipements spécialisés pour ce type d'intervention, a fait appel à un entrepreneur privé offrant un service d'excavation pneumatique.

Ces travaux sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement des entrées d'eau et permettent d'éviter la fermeture complète de la conduite en cas de bris intérieur, réduisant ainsi les désagréments pour les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Octroi d'un contrat à l'entreprise 9083-0126 Québec Inc. (Creusage R.L.), seul soumissionnaire conforme, pour la réalisation de travaux d'excavation pneumatique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Le contrat vise à effectuer des travaux de réparations mineures, notamment :

1. Remplacement de boîtiers de service d'aqueduc;
2. Nettoyage de boîtes de vanne;
3. Remplacement de boîtes de vanne;
4. Réalisation de trous de sondage pour détection de fuite;
5. Diverses autres interventions connexes.

Les boîtiers de service inopérants doivent être réparés rapidement. L'excavation pneumatique permet de réduire considérablement les délais, les volumes d'excavation et les dommages aux terrains des citoyens, comparativement aux méthodes conventionnelles. Cette technique minimise également les impacts lors des

réparations puisqu'elle ne nécessite aucune fermeture de conduite d'aqueduc.

Au fil du temps, les boîtes de vanne accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement et des particules routières, ou sont endommagées. Il est donc nécessaire de les remplacer, réparer ou nettoyer selon le cas. Ces interventions font partie de l'entretien préventif essentiel pour ces dispositifs.

Le présent contrat est d'une durée de trois (3) ans, sans option de prolongation.

Le contrat entrera en vigueur le 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, ou jusqu'à l'épuisement du budget alloué par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public numéro 25-21163 (lot 11) sur la plateforme SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Le délai légal requis en vertu de la Loi sur les cités et villes a été respecté afin de permettre aux soumissionnaires de préparer et déposer leur soumission. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 14 octobre 2025.

Au total, dix (10) preneurs du cahier des charges ont été recensés, dont deux (2) soumissions reçues pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, mais une seule soumission conforme.

Le processus d'appel d'offres public 25-21163 s'est déroulé dans le respect des règles applicables à la Ville de Montréal. Le plus bas soumissionnaire conforme est 9083-0126 Québec Inc. (Creusage R.L.). Il est recommandé que le contrat relatif aux services d'excavation pneumatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro lui soit adjugé pour un montant de 266 282,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 25-21163 (lot 11).

Soumissions conformes	Prix (avant taxes)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
9083-0126 Québec Inc. (Creusage R.L.)	231 600,00 \$		266 282,10 \$
Estimation externe	191 635,80 \$		220 333,26 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			266 282,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute - la plus basse)			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation des professionnels)			45 948,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation des professionnels)/estimation x 100)			20,85%

L'adjudicataire recommandé - ne se retrouve pas sur le Registre des entreprises non admissibles à des contrats publics (RENA). Il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal (RGC). Il ne se trouve pas sur la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) et n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Le service de l'approvisionnement en accord avec l'article 573.3.3 de la LCV a tenté de négocier le prix avec le seul soumissionnaire conforme afin de diminuer l'écart défavorable de 20.85%. Pour les raisons suivantes, le soumissionnaire n'a pas révisé ses prix : La distance fait en sorte qu'on doit calculer le taux horaire en fonction du transport que nous devons payer à nos employés.

La majorité du temps on doit leur payer un minimum de 4 heures de transport par employé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 266 282,10 \$ sera répartie entre les exercices financiers 2026 à 2028 et imputée au code budgétaire indiqué, selon la répartition suivante:

Clé comptable: 2130.0010000.303120.04161.55402.000000.0000.000000.000000.000000.00000

Du 1er janvier au 31 décembre 2026

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
77 200,00 \$	81 050,35 \$	88 760,70 \$

Du 1er janvier au 31 décembre 2027

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
77 200,00 \$	81 050,35 \$	88 760,70 \$

Du 1er janvier au 31 décembre 2028

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
77 200,00 \$	81 050,35 \$	88 760,70 \$

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts les plus considérables sont la réduction des délais d'exécution des travaux ainsi que la minimisation du volume des sols excavés. Ces interventions contribuent à offrir un service rapide aux citoyens tout en diminuant les dommages temporaires causés sur les domaines public et privé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Année 1 : 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Année 2 : 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027

Année 3 : 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MIROTA
chef(fe) de section - voirie

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2025-11-12

IDENTIFICATION

Dossier # :1259916008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat 24-20373 avec Sodem inc. pour les services techniques pour deux piscines de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest et Versailles), incluant l'ouverture, la fermeture et le contrôle de la qualité de l'eau, pour la période estivale 2026 au montant total de 108 184,27\$, taxes incluses, à savoir 98 349,33 \$ taxes incluses pour le contrat et 9 834,94 taxes incluses pour les contingences; ajusté selon l'IPC et imputé au budget d'opération.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics recommande le renouvellement du contrat pour les services techniques liés aux piscines Valleycrest et Versailles de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro pour la saison estivale 2026. Ce renouvellement couvre l'ouverture et la fermeture des installations, les réglages et l'entretien des systèmes de filtration, la fourniture et l'ajout de produits chimiques ainsi que le contrôle de la qualité de l'eau, conformément aux modalités prévues dans le contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 290081 - 8 avril 2024 - Autoriser une dépense totale de 221 186,52 \$, à savoir 201 078,64 \$, taxes incluses pour le contrat et 20 107,88 \$ taxes incluses pour les contingences; Octroyer à Sodem inc. un contrat pour les services techniques pour deux piscines de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest et Versailles), incluant l'ouverture, la fermeture et le contrôle de la qualité de l'eau, pour les périodes estivales 2024 et 2025 avec une saison en option de renouvellement, soit pour la période estivale 2026. - Appel d'offres public 24-20373 (deux soumissions conformes).

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 24-20373, lancé par le Service de l'approvisionnement le 12 février 2024 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal *Le Devoir*, a permis de conclure le contrat initial. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 février 2024 à 13 h 30, et cinq (5) soumissions ont été reçues sur sept (7) preneurs de cahier des charges. Conformément aux modalités prévues, la saison estivale 2026 est proposée en option de renouvellement.

JUSTIFICATION

Non applicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale s'élève à 108 184,27 \$ taxes incluses, sera ajustée selon l'IPC conformément à l'article 15.02 du document « Contrat ». L'ajustement sera appliqué en avril, à la date anniversaire du début du contrat.

La dépense totale de 108 184,27 \$ taxes incluses, se détaille comme suit:

Montant services et réparations

Imputation : 2420.0010000.303112.09008.55401.000000.0000.000000.019112.00000.00000

Contrat:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
65 739,75 \$	69 018,52 \$	75 584,28 \$

Contingences:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
6 573,98 \$	6 901,86 \$	7 558,43 \$

Montant pour la fourniture des produits chimiques

Imputation : 2420.0010000.303112.09008.56506.000000.0000.000000.019112.00000.00000

Contrat:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
19 800,00 \$	20 787,53 \$	22 765,05 \$

Contingences:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
1 980,00 \$	2 078,75 \$	2 276,51 \$

MONTRÉAL 2030

Non applicable. Voir document dans les pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 1^{er} avril 2026 au 30 novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX, Service du greffe
Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 17 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon DIONNE
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-12

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256936028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Lalande et désigner le directeur d'arrondissement, monsieur Dominique Jacob, en tant que mandataire et signataire pour et au nom de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à l'égard de tout engagement relatif à ces fonds

CONTENU**CONTEXTE**

Le programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associés aux déplacements des personnes.

Le programme vise l'atteinte des trois objectifs suivants :

- Développer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport.
- Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes en développant des infrastructures conformes aux normes de conception et de signalisation en vigueur.
- Développer l'offre de vélos en libre-service (traditionnels ou à assistance électrique).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n.a.

DESCRIPTION

Le projet de réaménagement du boulevard Lalande entre la rue Saraguay E et l'accès au parc des Anciens-Combattants prévoit la reconstruction complète incluant, la chaussée et la fondation de rue, l'ajout d'un trottoir du côté Nord, l'implantation d'un sens unique vers l'Est et l'ajout de bandes cyclables.

Ce projet aura pour effet de sécuriser ce tronçon jugé à risque en plus d'offrir des modes de déplacement concurrents à la voiture. Ce tronçon connaît une augmentation considérable du débit véhiculaire de transit, en raison de l'accroissement des files d'attente sur l'axe principal du secteur, le boulevard Gouin Ouest. Située en bordure de la rivière des Prairies, cette rue offre une vue panoramique attrayante, propice aux randonnées. Son réaménagement

contribuera à dynamiser ce secteur de l'arrondissement, tout en renforçant le sentiment de sécurité des usagers des modes de transport actifs.

JUSTIFICATION

L'arrondissement s'est engagé dans un plan d'action en sécurité urbaine 2024-2028. Ce plan prévoit un axe complet sur la prévention par l'aménagement du milieu et la prévention situationnelle. Cet axe d'intervention prévoit l'accroissement du sentiment de sécurité et le soutien à la cohabitation harmonieuse dans l'espace public ainsi que la création d'environnements sécuritaires et favorables aux déplacements actifs et collectifs. La réalisation de ces projets s'inscrit dans les objectifs du plan d'action Vision Zéro de la Ville de Montréal, puisqu'ils visent à déployer des mesures de sécurisation sur les artères et les collectrices.

Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes.

Les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès du programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Cette aide financière ne peut excéder 50 % du montant des dépenses admissibles à concurrence d'un montant prédéterminé par kilomètre selon le type d'intervention. La balance, soit au minimum 50 % de la dépense totale, doit être assumée par l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. Le montant final de la dépense sera présenté dans un dossier décisionnel ultérieur visant l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux. Une estimation préliminaire des coûts directement admissibles au programme d'aide présente des coûts de 1 650 000,00 \$ (sans taxes) ainsi qu'une contingence de 10 % soit, 165 000,00 \$ pour un total de 1 815 000,00 \$ (sans taxes).

MONTRÉAL 2030

Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de Montréal 2030, priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalais(es) un milieu de vie sécuritaire et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de cette décision ferait en sorte que l'arrondissement ne sera pas en mesure de soumettre une demande de projet pour l'obtention de fonds d'aide financière et augmentera la charge financière de l'arrondissement afin de réaliser ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En contrepartie de l'aide financière, le bénéficiaire s'engage à mentionner la participation financière du MTMD. Le bénéficiaire consent à la publication, par le ministère, de toute information relative à l'octroi de son aide financière, incluant toutes les informations relatives au mandat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La demande de projet accompagnée par la résolution du conseil d'arrondissement sera soumise au ministère avant le 9 janvier 2026.

La préparation des plans et devis se poursuivront au courant de l'automne 2025 et hiver 2026 afin d'octroyer le mandat au printemps 2026. Les travaux devraient débuter à l'été 2026, selon le délai de réponse à la demande de projet et les différents enjeux de réalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs d'une demande d'aide financière du ministère.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe VINCENT
ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-11

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingénierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-développement du territoire et
études techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1258388009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 23 août au 24 octobre 2025 concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 juillet au 31 août 2025

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les mois de septembre et octobre. Rapport couvrant la période la période du 23 août au 24 octobre 2025 qui totalise la somme de 547 385,17 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les dépenses par imputations directes inclus dans la période de transactions de septembre à octobre pour un montant de 108 628.35\$ et en plus les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 juillet au 31 août 2025 pour un montant de 14 055.27\$. Totalisant un montant de 122 683.62 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2025-11-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1255453008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter, en vertu des articles 228.1 et 228.2 du règlement de zonage CA29-0040, une ordonnance exemptant le propriétaire du lot 1 388 650 de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement extérieures moyennant une contribution de 4 000\$ au fonds de compensation, dans le cadre de la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial (h3) situé au 10 500, boulevard Gouin ouest.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 4 octobre 2024, un permis a été émis pour la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial (h3) comprenant 20 unités de logements. Suivant la mise en chantier du projet et conformément aux plans approuvés, il a été constaté que l'aménagement de la terrasse avant soulevait quelques enjeux quant à la pérennité de la végétation devant y être plantée. Une demande a donc été transmise à la Division urbanisme, permis et inspection afin d'étudier la possibilité de revoir l'aménagement de cette terrasse et de la cour avant. Plus précisément, l'installation de gazon sur une terrasse privée, située en haut d'un mur de soutènement pourrait s'avérer peu adéquate et son entretien pourrait être compromis. De plus, l'aménagement d'une terrasse en surface dure serait plus pratique pour le ou les occupants du logement.

Par contre, le règlement de zonage exige que la cour avant d'un terrain occupé par un usage « h3 » soit gazonnée ou aménagée à l'aide de végétaux dans une proportion de 50%. C'est pour respecter cette proportion que le choix avait été fait de végétaliser cette terrasse avant.

L'enjeu entourant le retrait de la superficie végétalisée de la terrasse concerne donc le pourcentage d'espace vert qui doit être maintenu en cour avant.

Or, sur les plans approuvés, une grande portion de la cour avant est dédiée à l'aménagement d'une aire de stationnement comprenant une voie d'accès et deux (2) cases de stationnement. En retirant ces deux cases de stationnement, pratiquement toute la cour avant pourrait être végétalisée et la terrasse privée pourrait être minéralisée. Cela permettrait de respecter la réglementation et même de bonifier la proposition initiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 29 0236 - 2019-09-09 – Adoption du règlement CA29 0040-40 modifiant le règlement

de zonage CA29 0040 afin d'ajuster les exigences de stationnement dans certains secteurs et de mettre en place des mesures de compensation au nombre minimum de cases requises.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la demande de permis 3003131874 et en vertu des articles 228.1 et 228.2 du règlement de zonage CA29-0040 (modifié);

Il est proposé de retirer complètement l'aire de stationnement en cour avant pour le projet de construction situé au 10 500 boulevard Gouin. Comme l'aire de stationnement comprend seulement deux (2) cases de stationnement, il est proposé de retirer l'entrée charretière, la voie d'accès et les deux (2) cases de stationnement moyennant le tarif établi de 2 000\$ par case.

La superficie ainsi récupérée sera paysagée entièrement.

La terrasse sera aménagée avec une surface dure, au bénéfice des occupants du logement.

JUSTIFICATION

Situé à quelques mètres de la gare du REM et de son stationnement, le projet d'habitation dispose déjà de 19 cases de stationnement intérieures dont deux sont réservées aux personnes à mobilité réduite. La décision d'aménager une aire de stationnement en cour avant pour seulement deux (2) cases de stationnement se révèle plus inappropriée que pertinente en regard des inconvénients qu'elle pourrait générer.

Effectivement, afin d'accéder à ces cases, une entrée charretière devrait être aménagée à proximité d'une intersection munie d'un feu de circulation, ce qui est loin d'être idéal.

L'utilisation de ces deux cases de stationnement et la localisation de l'entrée charretière risque de provoquer des enjeux de sécurité pour tous les types d'usagers, tant pour les automobilistes, les cyclistes que les piétons qui devront utiliser le trottoir pour rejoindre la gare du REM.

L'aménagement de ces deux cases est donc jugé superflu et même nuisible.

La Division urbanisme permis et inspection recommande donc d'accepter la demande de compensation financière pour des cases de stationnement non-fournies, conformément aux articles 228.1 et 228.2 du règlement de zonage CA29-0040.

Conformément au paragraphe 10.1 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), les sommes recueillies au fonds de compensation ne peuvent servir qu'à financer des immobilisations destinées à l'amélioration de l'offre en matière de stationnement public ou de transport actif ou collectif;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution au fonds de compensation représente un montant de 4 000\$,

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée et modeste de la demande.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-11

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1256781002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement CA29 0151 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Le 26 novembre 2025, lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'arrondissement a approuvé le budget de fonctionnement de l'exercice financier 2026. Afin de pouvoir assurer le niveau et la qualité des services à ses citoyens, l'arrondissement doit imposer et prélever sur tout immeuble imposable de l'arrondissement, une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1246781002/CA24 29 0298/CA24 29 0331 - Adopter un règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2025.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

La taxe relative aux services permet à l'arrondissement de maintenir ou d'améliorer le niveau des services à la population en complétant la dotation versée par le service des finances de la ville centre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 9 380 200 \$ ont été estimés pour le budget 2026. Le taux de taxation est de 0,0706 / 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée sur tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'exercice 2026.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le produit de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2026 équilibré et serait obligé de réduire ses services à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement le 2025-12-01

Promulgation du règlement après la séance du 1er décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amine HAMZAOUÏ, Service des finances et de l'évaluation foncière

Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET

C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-17

Louise LEROUX 2

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1256765019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement CA29 0152 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026

CONTENU

CONTEXTE

La version finale du règlement CA29 0152 se trouve en pièce jointe au présent sommaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1256765019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement CA29 0152 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Un règlement de tarification est adopté chaque année pour l'exercice financier de l'année suivante. La plupart des tarifs ont été augmentés de 3 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0297 - Adopter le règlement CA29 0145 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 et remplaçant le règlement CA29 0139.

CA23 0305 - Adoption du règlement CA29 0139 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024

DESCRIPTION

Adopter le règlement CA29 0152 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification CA29 0145 actuellement en vigueur.

JUSTIFICATION

Les modifications sont apportées à la demande des Directions concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 26 novembre 2025
Présentation et dépôt : 26 novembre 2025
Adoption du règlement : 1er décembre 2025
Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en

IDENTIFICATION**Dossier # :1250207003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement CA29 0155 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2026-2035.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1250207002 - Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ servira à financer des travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$ pour le programme de protection des

bâtiments administratifs (projet investi - 66513) planifié au PDI 2026-2035.
Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de décembre 2025.
- Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de décembre 2025.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.
- Approbation des personnes habiles à voter (article 556 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) en janvier 2026.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Avis public de promulgation suivant l'approbation du MAMH.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-13

Gaétan BRUNET
Chef de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
Directrice - services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1255453007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire de 24 964,27\$ pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, concernant la demande de permis de lotissement numéro 3003454858, visant à morceler le lot 4 105 568 du cadastre du Québec situé au 9454, boulevard Gouin Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de lotissement no. 3003454858 a été déposée pour morceler le lot 4 105 568 en deux lots distincts (futurs lots 6 266 315 et 6 266 316). Ledit lot est situé au 9454, boulevard Gouin Ouest.

Toute demande de permis de lotissement visant l'approbation d'une opération cadastrale ayant pour effet de morceler un lot est assujettie à une contribution pour frais de parcs en vertu de l'article 2 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En vertu de l'article 3 du Règlement 17-055, le propriétaire doit, au choix du conseil d'arrondissement :

1° s'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

2° verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

3° verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

En vertu de l'article 12 du règlement 17-055, dans le cadre de la délivrance d'un permis de lotissement, lorsque l'opération cadastrale consiste en un morcellement de lot et vise un

terrain déjà bâti dont la valeur du bâtiment inscrite au rôle d'évaluation foncière représente plus de 10 % de la valeur du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale, le propriétaire est exempté de la cession et du paiement prévu à l'article 3 en proportion de la superficie et de la valeur du lot déjà bâti prévu au plan.

JUSTIFICATION

La direction du Développement du territoire et études techniques recommande d'accepter le versement d'une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du site, conformément à l'article 12 du règlement 17-055 et d'accepter **24 964,27 \$** en guise de frais de parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Calcul de la somme compensatoire à verser:

- Superficie totale de l'emplacement selon le cadastre : 2 348,60 m²
- Superficie totale du site constatée par l'arpenteur-géomètre: **2 346,60 m²** (voir rapport en pièce jointe)
- Évaluation marchande du terrain construit, considéré vacant (lot 4 105 568) : **937 000\$** selon le rapport de la firme d'évaluation PCG Carmon daté du 22 avril 2025.
- Valeur marchande au mètre carré: **399.00 \$/m²**
- Valeur du bâtiment inscrite au rôle d'évaluation foncière: 137 400\$ (représente plus de 10 % de la valeur du terrain (93 700\$) compris dans le plan d'opération cadastrale)

En vertu de l'article 12 du règlement 17-055, le propriétaire est exempté de la cession et du paiement prévu en proportion de la superficie et de la valeur du lot déjà bâti prévu au plan.

- Valeur du lot déjà bâti prévu au plan: 687 357,30\$ (Superficie 1722,7 m² x 399.00\$)
- Valeur totale: 937 000\$
- Valeur du lot bâti à soustraire: 687 357,30\$

Valeur résiduelle du terrain à construire: 249 642.70\$

10% de cette valeur: **24 964.27\$**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de lotissement (demande 3003454858)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Le paiement des frais de parcs exigés au règlement numéro 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal permet l'émission du permis de lotissement pour l'opération cadastrale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-11

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1253050013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1er janvier au 31 décembre 2026), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique, approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Monya Ostiguy, directrice du Développement du territoire et études techniques et qu'un montant de 78 400,00 \$ soit prélevé à même le budget de la direction du Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense.

CONTENU

CONTEXTE

La nécessité d'avoir accès à une ressource spécialisée dans le domaine du développement économique afin de promouvoir le dynamisme économique d'un arrondissement et de faciliter l'implantation de commerces sur le territoire est reconnue de tous. Cependant, compte tenu du partage des compétences entre les services centraux et les arrondissements dans ce domaine, plusieurs arrondissements ne disposent pas et ne peuvent justifier l'embauche d'une ressource à temps plein pour ce type d'activité et le service aux entreprises citoyennes et leur développement s'en trouvent affectés. L'arrivée prochaine des gares du REM en opération sur notre territoire, en plus des nombreux projets de développement confirme l'engagement de notre arrondissement de favoriser le développement de ses zones à potentiel économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA23 29 0161 - Séance ordinaire du lundi 5 juin 2023

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 30 décembre 2023), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Anne Castonguay, directrice par intérim - Développement du territoire et études techniques;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 72 250 \$ à même le budget de la Direction - Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel.

Résolution: CA24 29 0038 - Séance ordinaire du lundi 5 février 2024

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 30 décembre 2024), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Monya Ostiguy, directrice - Développement du territoire et études techniques;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 74 300 \$ à même le budget de la Direction - Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution: CA24 29 0053 - Séance ordinaire du lundi 3 février 2025

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Monya Ostiguy, directrice du Développement du territoire et des études techniques;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 76 100 \$ à même le budget de la Direction du Développement du territoire et des études techniques pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite partager avec l'arrondissement de Lachine l'équivalent de 0,5 a.p. des services du Commissaire au développement économique de Lachine (emploi 305110). Les services incluraient les activités normalement prévues à la description d'emploi de ce poste, dont notamment la recommandation et la participation à la détermination de priorités, la préparation d'un plan de développement économique de l'arrondissement sur la base des objectifs de l'arrondissement, la participation aux activités et aux comités des associations ou groupements socio-économiques et assurer le soutien, l'accueil et l'intégration de nouvelles entreprises et le maintien et le développement des entreprises existantes dans l'arrondissement.

La répartition du temps de travail et des congés se fera par entente entre les directions des deux arrondissements et se fera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

JUSTIFICATION

Le partage à mi-temps de cette ressource pourra permettre aux deux arrondissements d'avoir accès aux connaissances et à l'expertise du domaine et à maintenir un poste à temps complet à la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services de cette ressource nous seront facturés sur la base des coûts réels de 0,5 a.p., incluant notamment le salaire, les bénéfices marginaux, les frais de déplacements et autres outils de travail, pour un montant total de 78 400,00 \$ à partir du budget de la direction Développement du territoire et services techniques de l'arrondissement.

Budget nécessaire

Portion Pierrefonds-Roxboro

Salaire : 59 550,00 \$
Charges : 16 550,00 \$
Imprévus : 1000,00 \$

TOTAL : 77 100,00 \$

Allocation : 1300,00 \$

GRAND TOTAL : 78 400,00 \$

Code budgétaire : 2420.001000.303105.06001.54390.000000.000000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Développer l'expertise au sein de l'administration municipale;
- Rationaliser les coûts d'opération ;
- Donner aux arrondissements les moyens nécessaires afin de répondre aux requêtes des entreprises citoyennes;
- Contribuer à l'offre d'un environnement urbain de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-07

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1253050014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination du président, M. Benoit Langevin, conseiller de ville pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de deux (2) ans. Approuver la nomination de Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement, à titre de membre suppléant en remplacement de M. Benoit Langevin en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, pour une période de deux (2) ans.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme. À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le règlement [CA29 0014](#) constituant un comité désigné sous le nom de « Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro » prévoit les règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 2, le Comité est constitué de 6 membres citoyens, 1 élu et 2 substitués pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir;

le Maire de l'arrondissement est d'office membre du Comité, mais sa présence n'est pas dénombrée aux fins du quorum sauf s'il remplace le membre du Conseil d'arrondissement nommé sur le Comité.

Règlement du Comité consultatif d'urbanisme CA29 0014

«Nomination des membres :

3. Les membres du Comité, autres que le Président d'arrondissement, sont nommés par résolution du Conseil d'arrondissement.

4. Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre (4) membres du Comité dont le Président, et d'un (1) an pour les trois (3) autres membres. Le renouvellement de tout mandat subséquent est d'une durée de deux ans. La durée du mandat se calcule à compter de leur nomination par résolution.

11.b Un vice-président peut également être nommé par le Conseil d'arrondissement»

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA21 29 0284 - Séance ordinaire du lundi 6 décembre 2021 à 19 h / COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot, appuyé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU QUE Monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, soit nommé à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit du 6 décembre 2021 au 6 décembre 2023.

Résolution: CA24 29 0012 - Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 à 19 h COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU QUE monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, soit nommé à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit du 6 décembre 2023 au 31 octobre 2025.

DESCRIPTION

NOMINATION

Les élus du Conseil d'arrondissement recommandent la personne suivante à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit du 1er novembre 2025 au 6 décembre 2027: M. Benoit Langevin, conseiller de ville.

Les élus du Conseil d'arrondissement recommandent la personne suivante à titre de membre suppléant du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit du 2 décembre 2025 au 6 décembre 2027 : M. Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 26 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-10

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1256765020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 2 décembre 2025 au 1er juin 2026 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dont le conseil compte cinq membres, il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant qui pourra agir avec les pouvoirs conférés par la loi en cas de vacances, d'absence prolongée ou d'empêchement à remplir les devoirs de la charge du maire. L'article 56 de la *Loi des cités et villes* prévoit que la nomination est faite pour la période que le conseil détermine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 0166 - Nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 3 juin 2025 au 1er décembre 2025 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal - GDD # 1256765007

CA24 29 0013 - Conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, nommer madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville du district du Cap Saint-Jacques, mairesse suppléante de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 16 janvier 2024 au 3 juin 2024 inclusivement - GDD # 1246765002

CA22 29 00132 - Nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de la ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 8 novembre 2022 au 8 mai 2023 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal. GDD # 1226765001

DESCRIPTION

Le mandat du conseiller de ville du district du Bois-de-Liesse, Benoit Langevin comme maire suppléant étant terminé, il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période ci-haut mentionnée, soit du 2 décembre 2025 au 1er juin 2026 inclusivement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1258707018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 8 octobre et 12 novembre 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 8 octobre et 12 novembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.,

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-07

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1256765022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, Madame Louise Leroux et Monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

CONTENU

CONTEXTE

Selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2, articles 357 et suivants), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les conseillers d'arrondissement, Monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian et Madame Louise Leroux, se sont soumis à cette procédure devant le conseil d'arrondissement. Les autres membres du conseil d'arrondissement, Madame Sophie Mohsen et Monsieur Benoit Langevin, ainsi que le maire de l'arrondissement, Monsieur Dimitrios (Jim) Beis, déposent leurs déclarations d'intérêts pécuniaires devant le conseil municipal de Montréal en tant que conseillers de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 290312 - Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, Madame Louise Leroux et Monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités - GDD # 1246765020 (2 décembre 2024)

DESCRIPTION

Selon la Loi, tout conseiller doit déposer une déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, article 358 L.E.R.M.

Tout défaut de ce faire lui fait perdre son droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration de ce délai, d'assister aux séances du conseil d'arrondissement, comités, etc., en tant qu'élu et ce, aussi longtemps que la déclaration n'a pas été produite (article 359 L.E.R.M.).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements